



CAPA de Recours contre l'appréciation finale de la valeur professionnelle des professeur-e-s certifié-e-s. Lundi 2/03/2020.

DECLARATION LIMINAIRE du SNES-FSU

Depuis décembre, le pays connaît une contestation sociale et politique sans précédent contre un projet de réforme des retraites, dont la majorité des français-e-s a très bien compris qu'elle n'a pour objectif que de les faire travailler plus longtemps, pour des pensions plus faibles. Cette réforme est une attaque majeure contre les solidarités et s'inscrit dans la droite ligne des mesures régressives prises par le gouvernement depuis plus de deux ans : affaiblissement du code du travail, loi de destruction de la fonction publique, réformes éducatives qui tournent le dos à l'objectif de démocratisation, salaires et pensions diminués, et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Alors que se prépare la rentrée 2020 dans un contexte de pénurie de moyens, alors que la mobilisation est en cours dans les lycées contre les E3C, et que les manifestations contre la réforme des retraites se poursuivent, le président et ses ministres refusent de voir et d'écouter. Ils continuent de vouloir imposer à une majorité les intérêts d'une minorité. Ils multiplient les plans de communication et les mensonges sur la réalité néfaste de ces contre-réformes et ne semblent pas craindre d'utiliser le 49.3 législatif pour imposer leur coup de force politique. Pourtant, les critiques ne se limitent plus à l'opposition syndicale. Ainsi, la dernière note de l'Inspection générale de l'Éducation nationale vient-elle confirmer que les problèmes s'accumulent devant les réformes du bac et du lycée. Elle vient de souligner de façon critique les failles des réformes impulsées par J.-M. Blanquer, qui auront pour conséquence l'an prochain d'appauvrir encore l'offre éducative, alors que de nombreux enseignants sont déjà las de la réforme. Il faut donc que ce déni de réalité cesse, le gouvernement ne peut pas parler avec insistance de dialogue lorsqu'il ne change rien aux textes et qu'il utilise des méthodes inacceptables et répressives pour museler la contestation.

Ce dialogue existait d'ailleurs pour nos collègues grâce au paritarisme depuis 1946. Mais ce gouvernement a choisi de le détruire avec sa loi dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée en août 2019. Celle-ci fait voler en éclats une

série de dispositions statutaires qui organisaient notamment des garanties collectives. Depuis ce 1^{er} janvier, les commissions paritaires ne sont plus compétentes en matière de mobilité et, dès l'année prochaine, pour la gestion des carrières, si ce n'est pour l'examen des recours individuels tels que ceux étudiés aujourd'hui. Avec ce premier mouvement interacadémique sans consultation des élu-e-s paritaires, nous apercevons déjà les effets désastreux de cette loi. Les suites s'annoncent donc difficiles voire catastrophiques pour les carrières des collègues qui ne sont pas prêt-e-s de retrouver une confiance en l'institution.

Nous abordons maintenant l'ordre du jour de cette CAPA. Malheureusement, force est de constater que la ligne du gouvernement et du ministre Blanquer trouve ici, au Rectorat de Créteil, de hauts fonctionnaires zélé-e-s pour mettre en œuvre cette nouvelle définition du « dialogue social ». Une tradition d'échanges constructifs a pourtant existé entre ces murs avec les services, et elle a largement fait ses preuves au bénéfice des droits de tous nos collègues, qu'elles et ils soient syndiqué-e-s ou non ; car c'est notre conception du syndicalisme en tant qu'organisation majoritaire. Or, depuis la rentrée, la communication avec les représentant-e-s du personnel est réduite au minimum. C'est ce que nous avons voulu dénoncer en choisissant de ne pas siéger avant les vacances, car nous savons que cette situation n'est pas la même dans toutes les académies. Malgré la réponse écrite que Mme Thirard a bien voulu nous adresser, nous ne comprenons toujours pas que l'administration nous refuse la possibilité de consulter les dossiers administratifs des collègues ayant saisi cette CAPA. Comment croire qu'il soit possible d'étudier sérieusement les situations individuelles et que nous puissions ici garantir une égalité de traitement des fonctionnaires sans une lecture approfondie du déroulement de leur carrière ? Nous maintenons que cela nous semble particulièrement indispensable pour l'examen des situations des 3^e rendez-vous, dont l'avis est pérenne et discriminant pour un accès à la hors-classe. Dans l'intérêt des collègues, nous ne pouvons nous satisfaire d'un examen fondé sur la photographie d'un instant de leur carrière, d'autant plus si celle-ci était amenée à s'allonger toujours plus.

L'ordre du jour de cette CAPA comporte l'examen de 24 recours de collègues qui contestent l'avis final porté à leur rendez-vous de carrière. 14 recours concernent d'ailleurs le 3^e rendez-vous de carrière. Cela illustre bien le fait que les collègues ont compris l'importance et l'enjeu de l'avis final au 3^e rendez-vous de carrière.

Cependant, au-delà, la lecture des dossiers montre que ce sont tou-te-s les collègues qui sont attaché-e-s à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de nombreuses années. Il serait donc très grave que cette reconnaissance soit également faussée ou absente dans l'examen de la valeur professionnelle des enseignant-e-s. Nous réaffirmons que les contingents ou quotas de promotions dans la carrière ne doivent pas piloter l'évaluation des enseignant-e-s, et c'est bien pour cela que le SNES-FSU revendique toujours la déconnexion totale entre l'avancement et l'évaluation des enseignant-e-s avec une carrière accélérée pour tous sur les trois grades.

Nous souhaitons aussi que cette CAPA corrige les incohérences constatées entre les positionnements sur les items de la grille, les avis des évaluateurs primaires et l'avis final des dossiers étudiés. Par ailleurs, le SNES-FSU réaffirme son opposition à cette grille de compétences qui va à l'encontre de la réalité de nos pratiques professionnelles et revendique une évaluation portant sur le cœur de notre métier et non sur des missions périphériques. Nous vous interrogerons également pour blanchir certaines appréciations littérales faisant mention d'éléments qui ne relèvent pas de la carrière ou de l'investissement des collègues, mais par exemple de leur état de santé.

Le faible niveau des salaires des personnels enseignants et d'éducation est maintenant reconnu de tou-te-s. Nous ne pouvons plus nous satisfaire des promesses floues, partielles, lointaines, mensongères ou anticonstitutionnelles d'un gouvernement. Tou-te-s les personnels attendent des actes et non des paroles. Le SNES-FSU exige une augmentation générale et rapide des salaires sans contrepartie, cela doit passer par le dégel immédiat et une revalorisation conséquente du point d'indice pour toutes et tous.

Enfin, nous réitérons ici notre demande d'audience, puisque celle-ci est toujours restée sans réponse malgré de multiples relances.